

Le Cen Centre agréé « Conservatoire d'espaces naturels »

Il en portait déjà le nom mais c'est maintenant officiel, le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre est agréé « Conservatoire d'espaces naturels ».

Le 27 octobre 1990, à l'occasion de l'assemblée générale constitutive du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, Daniel Béguin, alors président d'Espaces naturels de France, annonçait l'imminence d'un agrément pour les conservatoires d'espaces naturels. Il aura fallu plus de 20 ans, et l'opportunité offerte par les lois Grenelle I et II, pour que cette ambition du réseau, en vue d'une reconnaissance officielle de nos structures et de leur mode d'intervention, se concrétise dans les textes et qu'un **agrément « Conservatoire d'espaces naturels agréé »** puisse être délivré conjointement par les préfets de région et les présidents de Conseils régionaux.

Un seul agrément de ce type (article L 414-11 du Code de l'environnement) peut être délivré par région. Dans le cas où un, ou plusieurs, conservatoires départementaux coexisteraient avec un conservatoire régional, l'accès à l'agrément se fait sur candidature conjointe.

Ainsi, depuis le 6 mai 2013, ce sont donc en réalité les Conservatoires d'espaces naturels de la région Centre et de Loir-et-Cher qui sont agréés au titre de l'article L 414-11 du Code de l'environnement par MM. le préfet de Région et le président du Conseil régional du Centre.



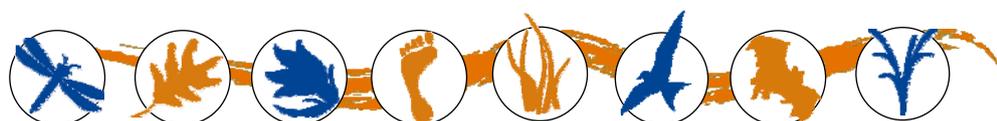
Cette attribution consacre, pour les deux associations, plus d'un an de travail initié par la fusion des deux conseils scientifiques en une seule instance et qui s'est poursuivi par une réflexion commune autour du Plan d'action quinquennal (PAQ). Ce document stratégique fait la synthèse des ambitions conjointes et des actions que nos deux structures souhaitent engager sur la période 2013 – 2017.

Plus particulièrement pour le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, l'agrément de « Conservatoire d'espaces naturels agréé » constitue le point d'orgue et la conclusion logique des événements consacrés à fêter ses 20 ans d'actions, démarrés fin 2010.

L'agrément constitue la reconnaissance réglementaire des actions spécifiques aux conservatoires d'espaces naturels et, parmi celles-ci, la maîtrise foncière ou d'usage des sites à enjeux. ***Cette attribution revêt ainsi une saveur toute particulière car elle se conjugue avec la préservation du centième site pour le Conservatoire du Centre.*** Plutôt que de mettre en exergue le site particulier qui aura permis d'atteindre ce chiffre symbolique, ***c'est tout un réseau, aujourd'hui constitué de plus de 3400 hectares,*** qui est ainsi mis à l'honneur dans tout ce qu'il a de représentatif des principales richesses naturelles de notre région.

Loin de constituer une conclusion, cet agrément est une nouvelle étape dans la dynamique d'évolution de notre structure. Non seulement parce qu'il crée des obligations pour en assurer le renouvellement mais aussi parce qu'il ouvre des perspectives d'avenir.

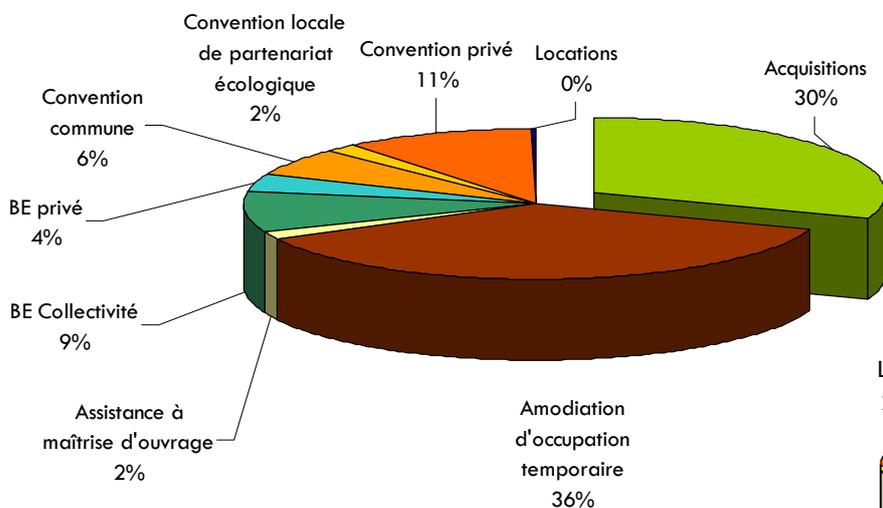
En effet, dans le cadre des travaux préparatoires à la loi Biodiversité, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels a adressé une série de 46 propositions au ministère en charge de l'Écologie et à l'Assemblée des régions de France qui visent tout autant à apporter des contributions à cette future loi cadre qu'à ancrer encore plus profondément, par la voie législative, les conservatoires agréés en tant qu'acteurs majeurs de la protection de la biodiversité dans notre pays.



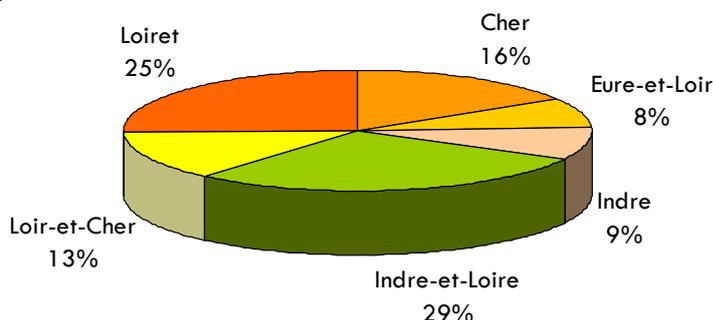
Quelques exemples d'indicateurs de l'action du Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre nouvellement agréé.

Nombre de sites préservés au 31/12/2012 : 104 sites pour 3 340 hectares

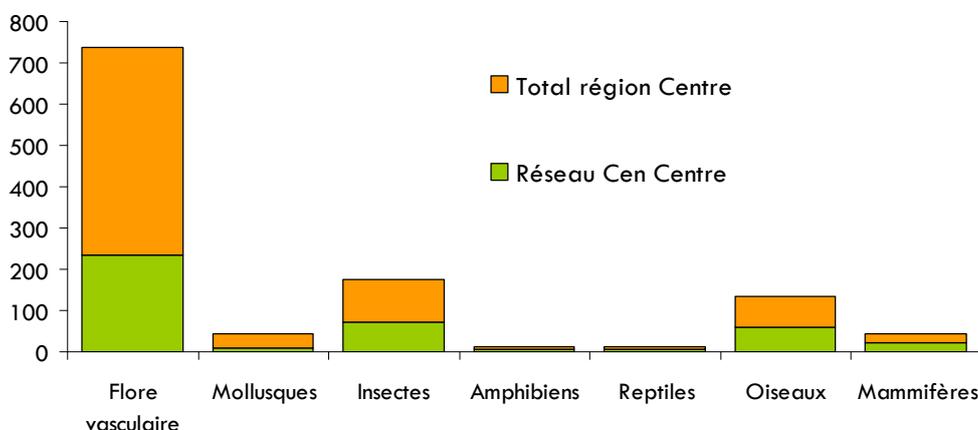
Surfaces préservées par type de maîtrise (foncière ou d'usage) à fin 2012



Proportion de surface préservée par département (/ surface cumulée)



Proportion du nombre d'espèces patrimoniales* recensées sur le réseau Cen Centre par rapport au nombre d'espèces patrimoniales connues en région Centre (données 2012)



* Par espèce patrimoniale, il convient d'entendre les espèces inscrites sur des listes de référence telles que les protections réglementaires, les annexes des directives européennes, les listes rouges...

Nombre de sites dotés d'un plan de gestion réalisé et validé au 31/12/2012 : 89 (sur 104 sites)

En savoir plus : www.cen-centre.org

- Se procurer le [plan d'action quinquennal](#)
- découvrir le [réseau de sites naturels préservés](#)
- Visionner la [rétrospective vidéo sur les « 20 ans d'action »](#)



Le Conservatoire du Centre est une association loi 1901 sans but lucratif dont l'action est soutenue par de nombreux partenaires : l'Europe, l'Etat, les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, le Conseil régional du Centre, les Conseils généraux, des communes, des entreprises privées...

Contacts presse :
 Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre
 Isabelle Gravrand, responsable communication/animation
 Tél. : 02 38 77 02 72
isabelle.gravrand@cen-centre.org